

# Demande d'Admission à l'AIEG

Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève



# ELECTRICIENS

Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève

1. Raison sociale : .....  
.....
2. Nom : .....  
Prénom : .....
3. Adresse : .....  
.....  
.....
4. Téléphone : .....  
Fax : .....  
E-mail : .....  
Site Internet : .....
5. Type d'activités : .....  
.....
6. Début de l'activité de l'entreprise :  
.....
7. Date de l'inscription au Registre du Commerce :  
.....
8. L'entreprise est-elle affiliée à une autre association professionnelle ?  OUI  NON  
Si oui laquelle : .....
- 9a. Personnel d'exploitation : .....
- 9b. Apprentis : .....
- 9c. Personnel d'administration : .....
10. Responsable technique :  
Nom : .....  
  
Prénom : .....  
  
Qualification (titre et date) : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts de l'AIEG, Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève, ainsi que des Règlements en vigueur, et avoir répondu consciencieusement aux questions.

Fait à ....., le .....

Timbre de l'entreprise

Personne(s) engageant valablement l'entreprise :

Nom et Prénom : .....

Signature : .....

Nom et Prénom : .....

Signature : .....

(Voir au verso en ce qui concerne certains aspects juridiques)



Secrétariat : Av. Eugène-Pittard 24  
Case 264, 1211 Genève 12  
Tél. 022.702.03.04, Fax 022.702.03.00  
Email : [mbg@mbg.ch](mailto:mbg@mbg.ch)  
Url : [www.aieg.ch](http://www.aieg.ch)

## RAPPEL INDICATIF CONCERNANT LES PERSONNES AUTORISEES A ENGAGER VALABLEMENT L'ENTREPRISE

En règle générale, engagent valablement l'entreprise pour une affiliation auprès des associations et caisses de compensation professionnelles :

- pour les entreprises en raison individuelle : le titulaire de la raison de commerce ;
- pour les sociétés en nom collectif : l'un des associés sauf inscription contraire au Registre du Commerce ;
- pour les sociétés anonymes : l'un des (ou les) administrateurs ou encore l'une des (ou les) personnes disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce ;
- pour les sociétés à responsabilité limitée : l'un des (ou les) associés gérants ou un tiers disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce.

